

FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS

Frais de dossier à régler par chèque à l'inscription..... (à la première inscription uniquement)	70 €
Adhésion annuelle prélevée fin août	190 €
Contribution famille.....	650 €
DEMI-PENSION 6EME-5EME-4EME-3EME.....	610 €
DEMI-PENSION LYCEE PROFESSIONNEL et TECHNOLOGIQUE.....	800 €
DEMI-PENSION LYCEE GENERAL.....	860 €
INTERNAT 6EME – 5EME.....	2090 €
INTERNAT 4EME – 3EME.....	2290 €
INTERNAT LYCEE PROFESIONNEL et TECHNOLOGIQUE	2390 €
INTERNAT LYCEE GENERAL	2510 €
OUTILLAGE FORESTIER CAPA FORET / BAC PRO FORET.....	35 €

Tout livre abimé ou non renduse ra facturé. Ainsi que toute dégradation constatée dans une chambre lors de l'état des lieux de fin d'année.

Optionnels

Transport scolaire avec un bus affrété par l'établissement (cf. document joint) pour les internes.

Voyages et sorties pédagogiques.

6,00 € / repas pour 20 repas : les élèves externes ont la possibilité de déjeuner ponctuellement.

Réductions

Les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans notre établissement ou sur notre deuxième site (École Supérieure Privée La Raque – 11400 LASBORDES) bénéficient d'**une réduction de 25% sur la contribution famille pour le 2ème enfant, 50% pour le 3ème et gratuité pour le 4ème.**

Une réduction de 50% sur la contribution famille est accordée aux **parents travaillant dans l'enseignement privé catholique** (merci de transmettre le justificatif à l'inscription).

Sous réserve d'un certificat médical, **les absences supérieures à 15 jours** peuvent donner lieu à une réduction des frais de pension ou de demi-pension.

Changement de régime et départ anticipé

Tout changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre. Tout départ anticipé doit être signalé par écrit et **la contribution des familles est due en totalité.** Les prestations de demi-pension et d'internat sont dues pour le trimestre en cours, même en cas de mise à pied disciplinaire. 1er trimestre : septembre-novembre - 2nd trimestre : décembre-mars - 3ème trimestre : avril - juin

Modalités de paiement de la facture annuelle

Adhésion annuelle de 190,00 € avant la rentrée.

➤ Moyen de règlement :

o prélèvement automatique (Mandat signé par le payeur + R.I.B.)

o La totalité des frais de scolarité avant fin octobre,

o Trimestriel 1/3 avant fin octobre, fin janvier et fin avril,

o Mensuel chaque 10 ou 30 du mois, de septembre à juin.

➤ Échéancier

Impayés

En cas de difficultés passagères, il est conseillé de contacter le Service Comptabilité pour définir un nouvel échéancier.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour le recouvrement de l'impayé et se réservera le droit de ne pas réinscrire l'élève, l'année scolaire suivante.